



Conseil "TRANSPORTS"

10 décembre 2015, Bruxelles

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur les **aspects sociaux dans le transport routier**. La présidence souhaite recueillir le point de vue des États membres sur la législation actuelle et sur les meilleurs moyens de garantir qu'elle soit interprétée de manière harmonisée et appliquée de manière systématique. La Commission a l'intention de présenter de nouvelles initiatives en 2016.

Le débat sur le transport routier sera suivi d'un certain nombre d'informations communiquées sous le point "divers".

Les ministres aborderont la question de la **sécurité routière** au cours de leur déjeuner de travail.

Dans le cadre des points devant être adoptés sans débat ("points A"), le Conseil devrait adopter sa position en première lecture sur les trois actes législatifs qui constituent le **pilier technique du quatrième paquet ferroviaire**. Il s'agit de directives sur la sécurité ferroviaire et l'interopérabilité et d'un règlement sur l'Agence ferroviaire européenne (AFE).

La session commencera à 10 heures. Elle sera présidée par François Bausch, ministre du développement durable et des infrastructures du Luxembourg.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session, après le déjeuner-débat (vers 14 h 40).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Aspects sociaux dans le transport routier

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur les aspects sociaux dans le transport routier. La présidence souhaite recueillir le point de vue des États membres sur la législation actuelle et sur les meilleurs moyens de garantir qu'elle soit interprétée de manière harmonisée et appliquée de manière systématique.

[Aspects sociaux dans le transport routier: toile de fond et questions adressées aux ministres](#)

Le transport routier - un moteur essentiel de l'économie

Le secteur du transport routier est une composante essentielle de la société et de l'économie de l'Union européenne. Il représente près des trois quarts (72 %) de l'ensemble des activités de transport intérieur de marchandises. Il transporte plus de passagers que le rail, le tramway et le métro réunis. Les cinq millions de personnes qui travaillent dans ce secteur représentent plus de 2,2 % de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'UE.

Mesures actuelles de l'UE pour promouvoir des services de transport routier sûrs et socialement responsables

L'UE a adopté une série de lois pour améliorer la sécurité routière, garantir aux conducteurs de bonnes conditions de travail et promouvoir une concurrence loyale dans le secteur du transport routier au sein de l'UE. Les règles communes sur les durées de conduite et les temps de repos des conducteurs de camions et d'autocars s'appliquent tant aux salariés qu'aux indépendants qui effectuent des opérations internationales et/ou nationales. Elles sont complétées par des exigences minimales relatives au temps de travail des travailleurs mobiles.

Pour contribuer à l'application de ces règles et contrôler les durées de conduite des conducteurs professionnels, les véhicules doivent être équipés de dispositifs enregistrant les durées de conduite et les périodes de repos des conducteurs (tachygraphes). Les autorités des États membres sont tenues d'effectuer des contrôles afin de veiller au respect des règles.

Les services de transport routier international ont été progressivement libéralisés dans l'UE. Toute entreprise de transport de l'UE titulaire d'une licence communautaire en bonne et due forme a libre accès à l'ensemble du marché du transport routier de l'UE. Des règles communes réglementent également l'accès à la profession de transporteur par route pour ce qui concerne à la fois les marchandises et les passagers.

Les règles de l'UE régissant le cabotage à titre temporaire s'appliquent au transport de voyageurs comme au transport de marchandises. On entend par "cabotage" le fait, pour un transporteur non résident, de transporter un chargement dans un pays d'accueil au lieu de rentrer vide après un déplacement international.

Nécessité d'améliorer le respect des règles

Malgré un certain nombre de mesures adoptées afin d'améliorer l'application de la réglementation sociale, les interprétations et pratiques d'application nationales des règles continuent à diverger. En particulier, le nombre d'infractions aux règles relatives aux durées de conduite et aux périodes de repos demeure élevé: 3,9 millions d'infractions ont été relevées en 2011-2012.

Pour remédier à cette situation, la Commission a l'intention de présenter, en 2016, de nouvelles initiatives relatives au transport routier. L'objectif est de garantir une meilleure compréhension des règles et d'améliorer la cohérence et le rapport coût/efficacité de l'application par les États membres.

L'amélioration des conditions de travail des conducteurs dans un marché équitable et respectueux de l'environnement est une priorité essentielle dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur du transport routier.

[Transport routier dans l'UE - dispositions sociales](#)

Divers

Rapport sur l'état de l'Union de l'énergie

- *Informations communiquées par la Commission*

Une stratégie de l'aviation pour l'Europe

- *Présentation par la Commission*

Résultat de l'enquête relative au crash du vol MH17

- *Informations communiquées par la délégation néerlandaise*

Élection du Conseil (2016-19) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

- *Informations communiquées par les délégations bulgare, chypriote, tchèque, grecque, hongroise, lituanienne, polonaise, roumaine, slovène et slovaque*

État d'avancement de la ratification du protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

- *Informations communiquées par la présidence*

Sûreté dans les transports ferroviaires

- *Informations sur l'état du dossier communiquées par la Commission*

Programme de travail de la prochaine présidence

- *Informations communiquées par la délégation néerlandaise*
